

Comme l'intégralité des communications diffusées quotidiennement par DLR depuis le début de la crise, ils sont à la disposition de l'ensemble des entreprises de la profession, adhérentes ou non à la fédération.

### **Guide DLR : Mettre en place l'activité partielle**

Pour répondre aux interrogations relatives à la gestion des salariés, des rémunérations ainsi qu'à la procédure de demande administrative d'activité partielle, le service Affaires social DLR a élaboré ce guide relatif à la mise en place de l'activité partielle. Il reprend les principaux points à connaître dans le cadre de l'actuelle situation exceptionnelle vécue par les entreprises.

#### **Télécharger le guide :**

[https://www.dlr.fr/fichiers/  
20200330134002\\_Guide\\_DLR\\_Mettre\\_place\\_activite\\_partielle.pdf](https://www.dlr.fr/fichiers/20200330134002_Guide_DLR_Mettre_place_activite_partielle.pdf)

### **Guide DLR – Bonnes pratiques relatives aux mesures de prévention du risque sanitaire**

La crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 a engendré l'adoption de mesures de confinement. Pour endiguer la propagation du virus, certaines professions ont été mises à l'arrêt total. Ce n'est pas le cas des professions représentées par DLR, considérées comme « essentielles à la vie de la nation ». Il est donc possible de poursuivre l'activité mais dans le respect des règles sanitaires qui s'imposent face au risque de contamination par le Covid-19. Le but de ce guide, réalisé par le service Maintenance-sécurité-environnement-qualité DLR, est donc de diffuser de bonnes pratiques propres aux activités des entreprises de la profession, pour leur permettre le maintien de l'activité, en sécurité.

#### **Télécharger le guide :**

[https://www.dlr.fr/fichiers/  
20200401115506\\_MSEQ\\_Guide\\_bonnes\\_pratiques\\_04\\_2020.pdf](https://www.dlr.fr/fichiers/20200401115506_MSEQ_Guide_bonnes_pratiques_04_2020.pdf)

La Fédération DLR a pour vocation de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises des secteurs de la distribution, de la location et de la maintenance des matériels de BTP et de manutention et ainsi contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises tout en permettant aux acteurs de se connaître et de se rencontrer. ●